



Etape 2 : le dossier de validation



Préparer la validation de votre diplôme

Vous avez validé la recevabilité de votre demande VAE.

La recevabilité est valable tant que le diplôme concerné n'est pas abrogé (*rappel : la recevabilité ne donne pas droit au statut de stagiaire de la formation professionnelle et aux prérogatives liées au cadre réglementaire du diplôme*).

En cas de recevabilité d'un BPJEPS à 10 UC abrogé, vous devrez refaire une recevabilité à 4 UC.

Maintenant il s'agit de décrire votre expérience au moyen du dossier de validation.

Le dossier de validation (ex livret 2) permet la description et l'analyse des actions réalisées et pratiques vécues que vous aurez choisi de raconter, et de présenter au jury du diplôme visé, pour validation de vos compétences acquises.

Le dossier est un formulaire CERFA commun à toutes les spécialités et mentions des diplômes professionnels délivrés par le ministère chargé des sports. Il est téléchargeable sur internet

- [dossier de validation pour le CPJEPS](#)

- [dossier de validation pour les BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, DEMM](#)

- [dossier de validation pour les Certificats complémentaires, UCC et CS](#)

Ce travail de rédaction peut être aidé par un accompagnateur.

Cet accompagnement est facultatif et payant

– voir **Fiche VAE l'accompagnement-modalités et financement**



L'envoi du dossier

- **La rédaction doit respecter le cadre du dossier et doit être tapé à l'ordinateur et relié pour lisibilité.**
- **Le dossier doit être joint avec les pièces obligatoires suivantes :**
 - l'avis de recevabilité favorable pour le diplôme demandé ;
 - pour les candidats de nationalité française (y compris les néo-calédoniens ou polynésiens) âgés de moins de 25 ans, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (seule une personne de nationalité française est assujettie à ces obligations) ;
 - l'attestation de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou tout titre équivalent pour les candidats à un diplôme nécessitant sa possession ;
 - une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
 - le cas échéant, une copie des titres ou diplômes justifiant des équivalences partielles pour le diplôme demandé. **Seuls les dossiers complets sont présentés au jury.**
- Le dossier de validation est à envoyer 2 mois (dernier délai) avant la date du jury du diplôme, à la **DRAJES organisatrice de l'examen. Pour connaître les régions organisatrices et les dates des jurys consultez [le calendrier national des formations et examens](#)** sur le site du ministère chargé des sports.

Pour les jurys organisés en PACA :

Le dossier de validation est à envoyer 2 mois (dernier délai) avant la date du jury du diplôme

- Le dossier de validation relié est à envoyer en **2 exemplaires** à :

DRAJES PACA / Pôle des métiers de l'animation et du sport / Service VAE
66A rue Saint Sébastien - CS 80002 13292 MARSEILLE CEDEX

- **et 1 exemplaire supplémentaire en pdf**

Le dossier version PDF doit être envoyé en un seul fichier et par wetransfert (voir tuto) à :

drajes-paca-vae@region-academique-paca.fr



L'entretien

Un entretien obligatoire avec le jury aura lieu et vous serez convoqué(e). Le jury peut décider d'effectuer cet entretien à distance en visioconférence s'il est techniquement réalisable. La durée de l'entretien est de 15 minutes au minimum et de 30 minutes au maximum. L'entretien est animé par deux membres du jury qui vous poseront des questions pour approfondir et préciser des éléments concernant les actions que vous avez choisies de décrire dans votre dossier. Cet entretien n'est ni un exposé ni une soutenance. Le dossier reste le support de l'évaluation du jury.

Aucun élément d'évaluation ne vous sera communiqué à l'issue de l'entretien. Une attestation de résultats vous sera transmise après la délibération finale du jury régional.

Aucune motivation écrite ne sera communiquée.

Sur demande du candidat en cas d'avis défavorable, un entretien post jury peut être sollicité. Cet entretien à pour objet de conseiller le candidat sur les suites de son parcours.

Les candidats ayant validés toutes les UC du diplôme présenté, recevront la procédure de retrait du parchemin du diplôme.